



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2026

**L'an deux mille vingt six, le dix avril, à 09h30,**

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de séance sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Philippe HENO, .

Date de la convocation :  
3 avril 2026

Nombre de conseillers  
en exercice : 33

Secrétaire de séance :  
Dominique IVANEZ

### **Présents :**

Philippe HENO, Dominique IVANEZ, Philippe PRANGE, Elisabeth MOSER, Pierre SEGOND, Carole DE PERETTI, Gilles CRESPIAN, Catherine BAYARD, Stéphane BOVERO, Caroline ALBERTINI-SPASARO, Eric FOGLI, Claudia VITEL, Tony ROGER, Thierry BAUD, Catherine ALIX BERENGER, Roland MOUTTE, Mélanie CLEMENT, Claude IELPO, Sophie FOULON, Johann CRAISSON, Anaïs GRIMAL, Corinne BOIN, Olivier MAGNIN, Pascal GONET, Laetitia BATTÉ, Bastien TISSIER, Fiona HEITZ, Thierry VALLET, Gilles GARCIA, Laurence COCHE-DEGRASSAT

### **Représenté(s) :**

Valérie SZPICZAK donne procuration à Elisabeth MOSER, Adam BELLALAH donne procuration à Catherine BAYARD, Joseph NADER donne procuration à Eric FOGLI

### **DEL\_2026\_078 : Désignation du représentant de la Commune à l'association du Conservatoire Méditerranéen Partagé**

Après avoir entendu le rapport de Claudia VITEL, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

La Commune est membre de l'association du Conservatoire Méditerranéen Partagé, association qui œuvre à la conservation, l'utilisation et la valorisation durable de la biodiversité cultivée méditerranéenne.

L'association poursuit un double objectif : conserver la diversité biologique, notamment les espèces végétales locales, rares, anciennes et de terroir ainsi que collecter les bonnes pratiques agricoles et savoir-faire régionaux méditerranéens, pour les transmettre.

Suite au renouvellement général du conseil municipal, il est proposé que Madame Claudia VITEL soit désignée comme représentante de la Commune auprès de l'association.

Aucune autre personne ne s'étant proposée, la nomination prend effet immédiatement, en application de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

Madame Claudia VITEL est, donc, élu représentante de la Commune auprès du Conservatoire Méditerranéen Partagé.

Pour extrait conforme,



**Le Maire**

**Philippe HENO**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire dans le délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de 2 mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Toulon (5 rue Racine – CS40510-83041 TOULON CEDEX 9) dans le délai de 2 mois, à compter de sa notification ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal peut être saisi par "Télérecours citoyens" accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).